

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 8 septembre 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Paul M. Normand.

Absence motivée :

Le maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de la séance.

15-09-789 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 8 septembre 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 16.8 PIIA / 607, rue Chicoine / Agrandissement du bâtiment commercial et éclairage extérieur / Lot 4 722 448 / Zone C3-755 / CCU n° 15-08-131

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 10 août 2015
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.5 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / Soirée-bénéfice 2015 / Achat de billets
 - 4.8 Bal Osmose – édition 2015 / Achat de billets
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-229 / Contenants de dons caritatifs
 - 5.2 Règlement d'emprunt n° 1712 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de canalisation de fossés / Pavage, bordures et éclairage / Partie de l'avenue Loyola-Schmidt / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
 - 5.3 Toponymie / Modification de nom / Rue Montgomery / Partie du lot 1 834 346
 - 5.5 Vente pour défaut de paiement de taxes / 2014 et antérieures / Mandat au notaire

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances du 31 juillet 2015 et 14 août 2015

7. Ressources humaines

- 7.1 Service des loisirs et de la culture / Départ à la retraite / Agente de bureau 3
- 7.2 Service des loisirs et de la culture / Départ à la retraite / Chef de division – Sports et logistique
- 7.3 Service des loisirs et de la culture / Nomination / Chef de section – Logistique
- 7.4 Service des loisirs et de la culture / Embauche à titre régulier / Chef de division – Culture et vie communautaire
- 7.5 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.6 Service des finances et de la trésorerie / Embauche à titre régulier / Commis à la taxation/perception

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

- 10.1 Cités et Gouvernements locaux unis / Agenda 21 de la culture / Programme « Villes Leader 2015 »
- 10.3 Comité consultatif de la culture / Réunion du 7 août 2015
- 10.4 Table de concertation / Comité Culture 21 VD / Mise en place

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.2 Association de soccer FC 3 Lacs / Inscriptions 2015 / Remboursement
- 11.3 Autorisation / Aménagement d'un parc de jeux d'eau multigénérationnel / Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III
- 11.4 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Championnat québécois d'été à Pierrefonds / Aide financière
- 11.5 Les Productions Mondial Danse inc. / Championnats canadiens de danse sportive 2015 / Aide financière
- 11.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-29 / Fourniture de mobilier de bureau pour le Centre multisports

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-15-08 / Fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité – Aqueduc
- 13.2 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-15-37 / Fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité – Aqueduc
- 13.3 Autorisation / Projet pilote / Réhabilitation d'un tronçon d'égout sanitaire par la technique sans tranchée
- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-36 / Fourniture d'arbres – secteur Grands compositeurs
- 13.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-R1677.01 / Réfection de la toiture au centre communautaire Jean-Marc-Ducharme

14. Eaux

15. Services techniques

- 15.1 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-14-24 / Entrepreneur général / Aménagement du parc de la Paix – phase 2
- 15.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-32 / Travaux de réparation des structures des piscines Sainte-Madeleine et Saint-Jean-Baptiste et de la pataugeoire Sainte-Madeleine

- 15.6 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-15-35 / Travaux de réhabilitation de la structure de la pataugeoire Saint-Jean-Baptiste par la méthode du revêtement de polyuréa giclé

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 août 2015
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 août 2015
- 16.9 Dérogation mineure / 607, rue Chicoine / Bande de verdure / Plantation d'arbres / Porte de garage située en cour avant / Lot 4 722 448 / Zone C3-755 / CCU n° 15-08-132

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1271-03 / Comité consultatif d'urbanisme / Modification de dispositions de nature administrative
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1565-07 / Modification / Règlement relatif à la circulation (RMH 399)
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1694-05 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1710-01 / Modification / Règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1562-01 / Modification / Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants (RMH 220)
- 18.6 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-236 / Augmentation de la hauteur et des densités maximales / Zone P2-308 / Secteur des rues Boileau, Lartigue et du Manoir
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1275-236 / Augmentation de la hauteur et des densités maximales / Zone P2-308 / Secteur des rues Boileau, Lartigue et du Manoir
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1340-01 / Abrogation / Règlement constituant un Comité consultatif de la culture

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations du Maire et/ou de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-09-790 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

15-09-791 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**15-09-792 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / Soirée-bénéfice 2015 /
Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée-bénéfice organisée par la Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix billets au montant de 150 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la soirée-bénéfice organisée par la Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil qui se tiendra le 16 octobre 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-793 Bal Osmose – édition 2015 / Achat de billets

CONSIDÉRANT la tenue de la deuxième édition du Bal Osmose organisé par l'organisme à but non lucratif Osmose – Communauté de jeunes leaders;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de six billets au montant de 150 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le Bal Osmose qui se tiendra le 26 septembre 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-794 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-229 / Contenants de dons
caritatifs**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 1^{er} juin 2015, le Règlement n° 1275-229 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs »

CONSIDÉRANT que des erreurs matérielles se sont produites au moment de la confection du règlement;

CONSIDÉRANT la liste de ces erreurs préparée par M. Martin Paré, conseiller – Mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'erreurs matérielles;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par la greffière adjointe le 24 août 2015 afin de corriger le Règlement n° 1275-229 de la manière suivante :

- en modifiant la grille des usages et normes de la zone C1-107 en remplaçant, dans la deuxième colonne à la ligne « Permis » de la section « USAGES SPÉCIFIQUEMENT », l'article « 3.1.3.3 » par « 3.3.1.3 » tel qu'écrit dans le libellé à l'article 2 du règlement;
- en remplaçant la grille des usages et normes de la zone C3-245 telle qu'elle aurait dû être en annexe A, soit avec les quatre colonnes, la première colonne ayant été omise;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-229 donné par la greffière adjointe le 24 août 2015.

« ADOPTÉE »

15-09-795 Règlement d'emprunt n° 1712 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de canalisation de fossés / Pavage, bordures et éclairage / Partie de l'avenue Loyola-Schmidt / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 31 août 2015 pour le Règlement d'emprunt n° 1712 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de canalisation de fossés, pavage, bordures et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de l'avenue Loyola-Schmidt en décrétant une dépense et un emprunt de deux cent soixante-dix-neuf mille dollars (279 000 \$) à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 81;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 19;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes faites est de 9;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1712 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

15-09-796 Toponymie / Modification de nom / Rue Montgomery / Partie du lot 1 834 346

CONSIDÉRANT que la rue Montgomery est scindée en deux parties par une section non complétée;

CONSIDÉRANT que cette situation crée de la confusion et rend difficile l'accès à certaines propriétés;

CONSIDÉRANT que, pour des fins de sécurité publique, il s'avère opportun de modifier le nom du tronçon de la rue Montgomery sis sur une partie du lot 1 834 346;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue par le Comité de toponymie le 6 août 2015;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le tronçon de la rue Montgomery sis sur une partie du lot 1 834 346 soit modifié pour « rue Major »;

QU'en conséquence, l'adresse de la propriété suivante soit modifiée comme suit :

Lot	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 830 242	42, rue Montgomery	42, rue Major

QUE ces modifications prennent effet le 1^{er} octobre 2015;

QUE les propriétaires soient avisés et que les frais raisonnables engagés pour effectuer les changements leur soient remboursés, et ce, sur présentation de pièces justificatives;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Service des travaux publics, à Postes Canada ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

QUE le nom « rue Major » soit ajouté à la liste officielle des odonymes de la Ville;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour son officialisation.

« ADOPTÉE »

15-09-797 Vente pour défaut de paiement de taxes / 2014 et antérieures / Mandat au notaire

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M^e Chantal Lamarre, notaire, afin d'effectuer les recherches et vérifications nécessaires au Bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Vaudreuil, pour préparer l'avis de vente pour défaut de paiement de taxes 2014 et antérieures;

QUE les honoraires afférents établis à 53 \$ par unité d'évaluation pour lesquelles elle devra faire les recherches, TPS et TVQ non comprises, soient considérés comme des frais encourus sur la vente à venir;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-798 Dépôt de listes des comptes – échéances du 31 juillet 2015 et 14 août 2015

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 31 juillet 2015 pour un montant totalisant 2 179 046,15 \$;
- échéance du 14 août 2015 pour un montant totalisant 2 993 258,50 \$.

15-09-799 Service des loisirs et de la culture / Départ à la retraite / Agente de bureau 3

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Suzanne Mailly, agente de bureau 3 au sein du Service des loisirs et de la culture, en date du 14 août 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M^{me} Suzanne Mailly, agente de bureau 3 au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 1^{er} février 2016;

QUE la Ville remercie M^{me} Mailly pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses 29 années de service;

QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

15-09-800 Service des loisirs et de la culture / Départ à la retraite / Chef de division – Sports et logistique

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique au sein du Service des loisirs et de la culture, en date du 14 août 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 1^{er} avril 2016;

QUE la Ville remercie M. Brunet pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses 34 années de service;

QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

15-09-801 Service des loisirs et de la culture / Nomination / Chef de section – Logistique

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 19 août 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville nomme M^{me} Josianne Lafontaine au poste régulier de chef de section – Logistique au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 9 septembre 2015, au salaire prévu à la classe 13 (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QU'il est entendu que M^{me} Lafontaine aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Lafontaine;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-802 Service des loisirs et de la culture / Embauche à titre régulier / Chef de division – Culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 17 août 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Chloé Marcil au poste régulier de chef de division – Culture et vie communautaire au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 21 septembre 2015, au salaire prévu à la classe 15 (échelon 4) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QU'il est entendu que M^{me} Marcil aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Marcil;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-803 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 27 août 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-804 Service des finances et de la trésorerie / Embauche à titre régulier /
Commis à la taxation/perception**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 26 août 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Georges Trudel au poste régulier à temps complet de commis à la taxation/perception au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 28 septembre 2015, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 7 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Trudel devra compléter une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Trudel;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-09-805 Cités et Gouvernements locaux unis / Agenda 21 de la culture /
Programme « Villes Leader 2015 »**

CONSIDÉRANT que l'organisme Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) est un regroupement de villes sur le plan mondial ayant créé le concept d'Agenda 21 de la culture en mai 2004;

CONSIDÉRANT que les travaux entourant l'Agenda 21 de la culture ont pour but les éléments suivants :

- amélioration de la qualité de vie des citoyens par la culture;
- amélioration du tissu social;
- amélioration des conditions et de la visibilité des organismes et des artistes du territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville a fondé ses travaux en matière de culture selon les principes de l'Agenda 21 de la culture;

CONSIDÉRANT que la Ville a été reconnue par CGLU à titre de « ville pilote » en 2014;

CONSIDÉRANT que la Ville a été sélectionnée pour passer au rang de « ville leader »;

CONSIDÉRANT que les villes leaders bénéficieront des avantages suivants :

- bases de références en « bonnes pratiques » pour CGLU;
- analyse du contexte local par rapport à l'Agenda 21 de la culture dans toutes ses dimensions : politique, technique, citoyenne et de communication;
- accompagnement d'un expert de CGLU dans un champ d'action précis;
- un document public traduit en trois langues et diffusé sur les réseaux de CGLU (site web, circulaire, réseaux sociaux);
- un rapport que l'expert présentera à la ville leader comportant des éléments de réflexion et des conseils précis pour les responsables culturels de la Ville en matière de gouvernance culturelle;

CONSIDÉRANT les liens directs avec la politique culturelle adoptée en juin 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion engage la somme 10 000 euros auprès de CGLU, au taux de change en vigueur au moment du déboursé, pour les travaux 2015 du programme « Villes Leader 2015 »;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-806 Comité consultatif de la culture / Réunion du 7 août 2015

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif de la culture le 7 août 2015.

« ADOPTÉE »

15-09-807 Table de concertation / Comité Culture 21 VD / Mise en place

CONSIDÉRANT les travaux entourant les programmes « Villes pilote » et « Villes leader » dans lesquels la Ville de Vaudreuil-Dorion est impliquée;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est démarquée par sa présence et l'offre de conférences lors des événements internationaux tenus par l'organisme Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), notamment les travaux sur l'Agenda 21 de la culture à Buenos Aires et le sommet mondial de la culture de Bilbao;

CONSIDÉRANT le rôle important qu'a eu la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le nouveau document international « Culture 21 : Actions » donnant des outils d'application de l'Agenda 21 de la culture;

CONSIDÉRANT la mobilisation citoyenne entamée en marge desdits travaux;

CONSIDÉRANT l'important levier que constitue cette démarche pour la Ville ainsi que pour les organismes et les artistes de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les répercussions envisagées pour les citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les travaux 2015 supervisés par CGLU traiteront de la gouvernance culturelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de la place qu'elle laisse à la démocratie dans celle-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation CCC-15-08-498 formulée par le Comité consultatif de la culture lors de sa réunion tenue le 7 août 2015;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à mettre en place une table de concertation appelée « Comité Culture 21 VD », laquelle aura pour principale mission d'orienter ses travaux sur la vision et les engagements du milieu en lien avec les objectifs de l'Agenda 21 de la culture de la Commission culture de CGLU;

QUE ce comité soit formé en partie de membres du Conseil, du directeur du Service des loisirs et de la culture, de représentants d'instances régionales, de citoyens et de représentants du secteur économique, social, éducatif, de la santé et environnemental ainsi que de représentants d'organismes culturels, communautaires et de jeunesse, lesquels seront officiellement désignés par résolution du Conseil en 2016;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit, en date de la présente résolution, autorisé à débiter les travaux du comité.

« ADOPTÉE »

15-09-808 Association de soccer FC 3 Lacs / Inscriptions 2015 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de soccer FC 3 Lacs a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse à l'Association de soccer FC 3 Lacs une somme de 45 067,50 \$ pour les frais d'inscriptions de la saison d'été 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-809 Autorisation / Aménagement d'un parc de jeux d'eau multigénérationnel / Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un parc de jeux d'eau multigénérationnel accessible notamment aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III vise à permettre aux municipalités d'obtenir une aide financière pour la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT que le présent projet respecte les critères d'éligibilité du programme;

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville accorde à la pratique d'activités physiques pour tous, peu importe l'âge et la condition;

CONSIDÉRANT que par sa localisation stratégique, ce projet permettra d'accueillir une clientèle diversifiée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'exécution des travaux de construction d'un parc de jeux d'eau multigénérationnel sur un terrain appartenant à la Ville à être déterminé ultérieurement;

QUE la Ville entérine la demande de subvention soumise par M. Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture, au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III;

QUE la Ville s'engage à assumer une participation financière correspondant à la différence entre le coût total du projet et l'aide financière accordée par le Ministère, et ce, pour un montant n'excédant pas 150 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la Ville s'engage à assumer l'entretien des infrastructures de façon à en assurer la pérennité;

QUE ce projet soit financé par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts, et ce, conditionnellement à son acceptation par le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-810 Club de patinage artistique régional de Vaudreuil / Championnat québécois d'été à Pierrefonds / Aide financière

CONSIDÉRANT que Élodie Roussel est une athlète d'âge mineur membre du Club de patinage artistique régional de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT qu'elle a participé au championnat québécois d'été qui s'est tenu du 6 au 9 août 2015 à Pierrefonds;

CONSIDÉRANT que le championnat s'est déroulé dans une ville située à proximité de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 100 \$ soit versé au Club de patinage artistique régional de Vaudreuil à titre d'aide financière pour Élodie Roussel en vertu de sa participation au championnat d'été du 6 au 9 août 2015 à Pierrefonds;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-811 Les Productions Mondial Danse inc. / Championnats canadiens de danse sportive 2015 / Aide financière

CONSIDÉRANT la tenue de la deuxième édition des championnats canadiens de danse sportive les 16 et 17 octobre 2015;

CONSIDÉRANT le grand succès de la première édition et la visibilité importante pour la Ville;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Les Productions Mondial Danse inc. dans le cadre de la tenue de cet événement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 27 600 \$ soit versé à Les Productions Mondial Danse inc. à titre d'aide financière pour la tenue des championnats de danse sportive les 16 et 17 octobre 2015, et ce, selon la répartition suivante :

- 10 000 \$ en soutien au bon déroulement de l'événement;
- 7 600 \$ pour les frais locatifs du Centre multisports;
- 10 000 \$ pour la location et l'installation du plancher protecteur;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-370 00-959	(Quote-part CITPI)	27 600 \$
À :	02-701-60-970	(Subvention – festivités)	27 600 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-812 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-29 / Fourniture de mobilier de bureau pour le Centre multisports

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture de mobilier de bureau pour le Centre multisports, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 27 août 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-29;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Librairie Boyer Itée, 10, rue Nicholson, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 4M2, pour la fourniture de mobilier de bureau pour le Centre multisports, et ce, pour un montant de 19 544,60 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-29;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-370-00-959	(Quote-part CITPI)	18 000 \$
À :	02-701-20-726	(Biens durables – ameublement)	18 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-813 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-15-08 / Fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité – Aqueduc

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité - Aqueduc, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 23 juin 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que le montant de l'offre reçue est largement supérieur à l'estimation des coûts;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rejette la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-15-08.

« ADOPTÉE »

15-09-814 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-15-37 / Fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité – Aqueduc

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 14 août 2015, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-15-37 à l'égard de la fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité – Aqueduc.

« ADOPTÉE »

15-09-815 Autorisation / Projet pilote / Réhabilitation d'un tronçon d'égout sanitaire par la technique sans tranchée

CONSIDÉRANT que la Ville a, depuis plus de 20 ans, réhabilité des réseaux d'eau potable par la technique sans tranchée et qu'elle en est à développer une expertise en vue de réhabiliter les réseaux d'égouts qui sont de plus en plus vieillissants dans certains secteurs sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'entreprise IPEX, producteur reconnu de conduites en PVC pour les réseaux d'eau potable et d'égouts au Canada, a développé une gaine en PVC nommée « Novaform » destinée à la réhabilitation des conduites d'égouts et de ponceaux et qu'elle est à la recherche d'une ville au Québec pour démontrer cette technique de réhabilitation sans tranchée;

CONSIDÉRANT que la technique de pose et le produit « Novaform » par ses caractéristiques techniques et d'innocuité pour la santé ont été présentés aux représentants du Service des travaux publics et de la division – Technique de la Ville et que l'entreprise IPEX recommande ce produit pour réhabiliter les tronçons d'égouts, le tout ayant déjà été expérimenté en Ontario et aux États-Unis;

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise IPEX, en date du 26 août 2015, aux fins d'exécuter un projet pilote sur un tronçon d'égout sanitaire particulièrement en mauvais état sur le territoire de la Ville et l'intérêt de celle-ci en matière d'innovation pour les nouvelles technologies où le Service des travaux publics et la division – Technique pourraient parfaire une expertise pour les futurs projets de réhabilitation dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que tous les coûts à l'égard de la fourniture et l'installation de la gaine en PVC « Novaform » sont entièrement défrayés par l'entreprise IPEX et que la Ville agira à titre d'accompagnatrice pour mener à bien ce projet pilote;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'exécution du projet pilote sur un de ses tronçons d'égout sanitaire, plus précisément dans le secteur domiciliaire Dorion Gardens, le tout selon les conditions et les engagements énumérés dans la lettre de l'entreprise IPEX en date du 26 août 2015;

QUE tous les documents habituellement exigés avant d'entreprendre des travaux sur le territoire de la Ville soient déposés à la division – Technique, tels que l'échéancier, la confirmation d'enregistrement à la CSST, l'attestation de l'Agence du Revenu du Québec, l'enregistrement au Registre des entreprises du Québec (REQ), l'admissibilité des entreprises aux contrats publics, la preuve d'assurance responsabilité civile pour un montant de 2 000 000 \$ et la licence d'entrepreneur RBQ dans la spécialité concernée;

QUE l'entreprise IPEX s'engage à obtenir au préalable de la Ville les autorisations pour toutes médiatisations, présentations ou publicités à la suite de sa participation au projet pilote.

« ADOPTÉE »

15-09-816 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-36 / Fourniture d'arbres – secteur Grands compositeurs

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture d'arbres dans le secteur des Grands compositeurs, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 27 août 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une seule des deux soumissions reçues est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-36;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence Pépinière Rougement enr., 730, route 112, Rougemont (Québec), J0L 1M0, pour la fourniture d'arbres dans le secteur des Grands compositeurs, et ce, pour un montant de 42 770,70 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-36;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture

d'arbres dans le secteur des Grands compositeurs et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-817 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-R1677.01 / Réfection de la toiture au centre communautaire Jean-Marc-Ducharme

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la réfection de la toiture au centre communautaire Jean-Marc-Ducharme, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 27 août 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-R1677.01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Constructions GMP inc., 800, rue Saint-Jean-Baptiste, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 2C1, pour la réfection de la toiture au centre communautaire Jean-Marc-Ducharme, et ce, pour un montant de 276 155 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-R1677.01;

QUE l'excédent des coûts de ce contrat sur le solde disponible au Règlement n° 1677 soit financé par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-818 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-14-24 / Entrepreneur général / Aménagement du parc de la Paix – phase 2

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 4 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement du parc de la Paix (phase 2) – appel d'offres n° 401-110-14-24 » totalisant un montant de 2 317,70 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

« ADOPTÉE »

15-09-819 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-32 / Travaux de réparation des structures des piscines Sainte-Madeleine et Saint-Jean-Baptiste et de la pataugeoire Sainte-Madeleine

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de réparation des structures des piscines Sainte-Madeleine et Saint-Jean-Baptiste et de la pataugeoire Sainte-Madeleine, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 août 2015 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la division – Technique;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, deux des quatre soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-32;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Constructions Valrive inc., 536, rue Gaétan, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 0A7, pour les travaux de réparation des structures des piscines Sainte-Madeleine et Saint-Jean-Baptiste et de la pataugeoire Sainte-Madeleine, et ce, pour un montant de 72 894,15 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-32;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-370-00-959	(Quote-part CITPI)	17 000 \$
À :	02-701-41-526	(Entretien piscines extérieures)	17 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-09-820 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-15-35 / Travaux de réhabilitation de la structure de la pataugeoire Saint-Jean-Baptiste par la méthode du revêtement de polyuréa giclé

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de réhabilitation de la structure de la pataugeoire Saint-Jean-Baptiste par la méthode du revêtement de polyuréa giclé, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 août 2015 immédiatement après 11 h et 16 h 30;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la division – Technique;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues ne respectent pas les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-15-35;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rejette les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-15-35.

« ADOPTÉE »

15-09-821 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 août 2015

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 août 2015.

« ADOPTÉE »

15-09-822 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 août 2015

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 11 août 2015 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 15-08-126	3103-3105, 3107-3109, 3111-3113 et 3123-3125, boulevard de la Gare / Révision de l'architecture (2 ^e présentation) / Lots 4 847 495 (lot commun) et 5 220 946 / Zone H3-358
CCU n° 15-08-127	22800, chemin Dumberry / Projet « Place Cité Vaudreuil » / Plan concept d'affichage – bâtiment « A » / Lot 5 423 844 / Zone C3-123
CCU n° 15-08-128	22800, chemin Dumberry, local 2 / Projet « Place Cité Vaudreuil » / Enseignes à plat au mur et sur pylônes communautaires / Lot 2 437 663 / Zone C3-123
CCU n° 15-08-129	140, rue Aimé-Vincent / Enseigne à plat au mur / Lot 2 832 114 / Zone I1-129
CCU n° 15-08-130	500, montée Labossière / Révision de l'agrandissement du stationnement (2 ^e présentation) / Lot 5 600 394 / Zone I3-831
CCU n° 15-08-133	14-16, avenue Saint-Jean-Baptiste / Changement de garde-corps et colonnes sur la galerie avant / Lot 1 545 931 / Zone C2-708
CCU n° 15-08-134	48, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle enseigne à plat au mur / Lot 2 437 689 / Zone C3-301

« ADOPTÉE »

15-09-823 Dérogation mineure / 607, rue Chicoine / Bande de verdure / Plantation d'arbres / Porte de garage située en cour avant / Lot 4 722 448 / Zone C3-755 / CCU n° 15-08-132

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Joel Setrak H. Albarian visant à autoriser pour l'immeuble sis au 607, rue Chicoine :

- une bande de verdure d'une largeur de 1,50 mètre en front de la ligne d'emprise de rue en dérogation aux articles 2.2.16.1.3.1 et 2.2.17.3.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exigent un minimum de 3 mètres;
- la plantation d'arbres à moins de 1 mètre de l'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.17.2.4 g) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1 mètre;
- une porte de garage située en cour avant en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui les permet en cours latérales ou arrière seulement;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-08-132 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 août 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 août 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 607, rue Chicoine;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 607, rue Chicoine.

« ADOPTÉE »

**15-09-824 Adoption / Règlement n° 1271-03 / Comité consultatif d'urbanisme /
Modification de dispositions de nature administrative**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1271-03 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1271-03 intitulé :

« Règlement modifiant des dispositions de nature administrative contenues au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme n° 1271 ».

« ADOPTÉE »

15-09-825 Avis de motion / Règlement n° 1565-07 / Modification / Règlement relatif à la circulation (RMH 399)

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399).

15-09-826 Avis de motion / Règlement n° 1694-05 / Modification / Règlement de stationnement (RMH 330)

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330).

15-09-827 Avis de motion / Règlement n° 1710-01 / Modification / Règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes n° 1710.

15-09-828 Avis de motion / Règlement n° 1562-01 / Modification / Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants (RMH 220)

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants n° 1562 (RMH 220).

15-09-829 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-236 / Augmentation de la hauteur et des densités maximales / Zone P2-308 / Secteur des rues Boileau, Lartigue et du Manoir

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-236 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'augmenter la hauteur et les densités maximales dans la zone P2-308 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 septembre 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-09-830 Avis de motion / Règlement n° 1275-236 / Augmentation de la hauteur et des densités maximales / Zone P2-308 / Secteur des rues Boileau, Lartigue et du Manoir

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'augmenter la hauteur et les densités maximales dans la zone P2-308.

15-09-831 Avis de motion / Règlement n° 1340-01 / Abrogation / Règlement constituant un Comité consultatif de la culture

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement abrogeant le Règlement constituant un Comité consultatif de la culture dans la municipalité de Vaudreuil-Dorion n° 1340.

15-09-832 Autorisations du Maire et/ou de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par le Maire et/ou la Direction générale :

- Utilisation des installations de jeux d'eau au parc Mozart pour la tenue, le tournage et la prise de photos d'un atelier d'intégration destiné aux enfants le 17 ou 18 août 2015;
- Utilisation de l'agora du parc de la Maison-Valois pour la tenue d'une séance de yoga au profit de l'organisme ANEB le 16 août 2015;
- Mise en place d'affiches directionnelles annonçant le site du Festival Saint-Lazare au Galop du 7 au 9 août 2015;
- Mise en place d'affiches temporaires annonçant les différentes activités entourant le 50^e anniversaire de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

15-09-833 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-09-834 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-09-835 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 21 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Paul M. Normand, maire suppléant

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe